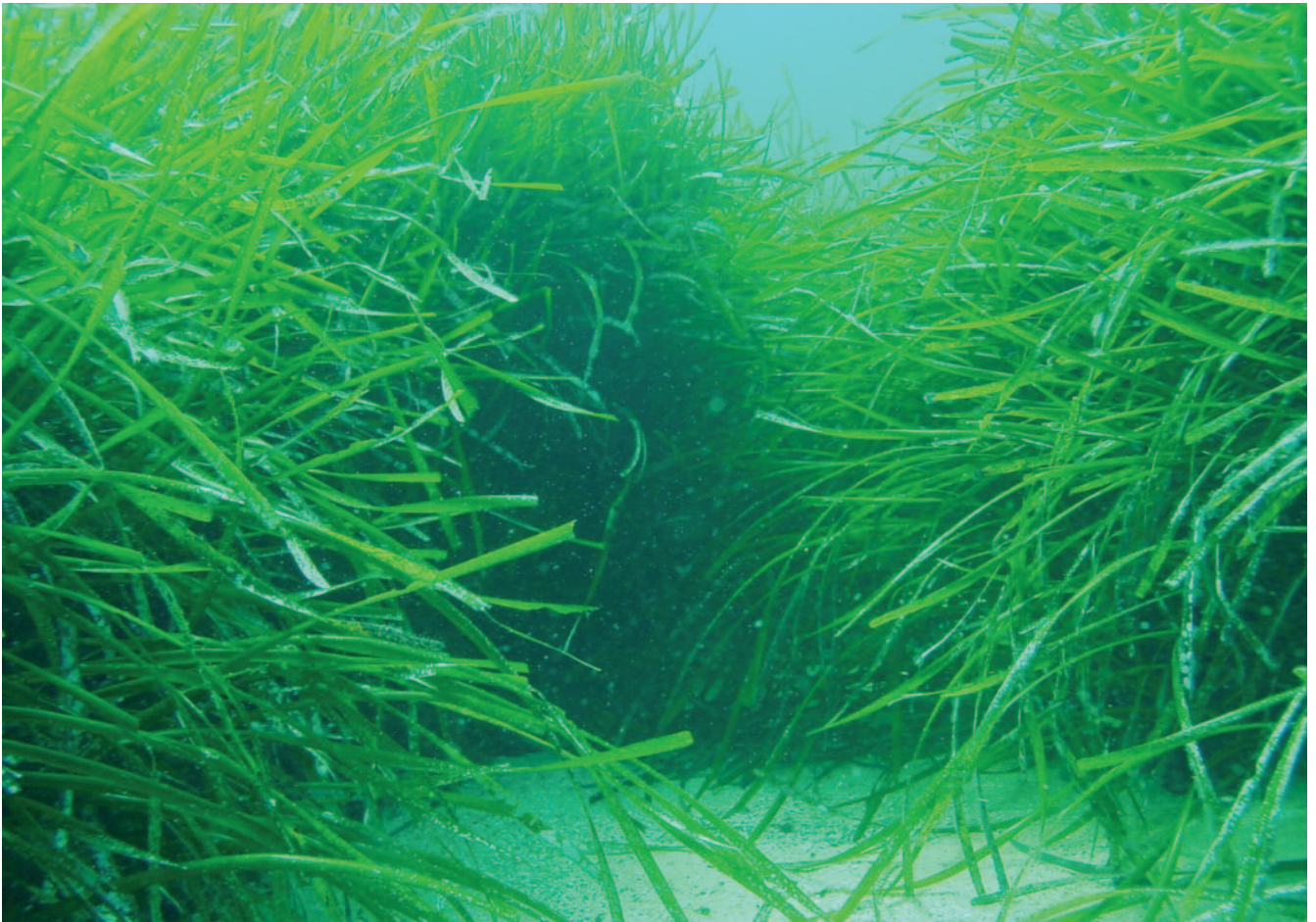


Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

VIEUX Éric, «Une rixe à la chapelle Notre-Dame de la Queste de Grimaud»,  
*Freinet-Pays des Maures*, n°4, 2003, p. 19-26.

# Freinet Pays des Maures

---



# Sommaire

---

Cavalaire au Moyen Âge. Élisabeth SAUZE .....	3
À quoi servait l' <i>augue</i> sur la presqu'île de Saint-Tropez du XVII <sup>e</sup> au début du XX <sup>e</sup> siècle? Bernard ROMAGNAN .....	9
À propos d'un personnage de la geste de Maurin des Maures: Maître Pin, aubergiste au Plan-de-la-Tour, une nouvelle inédite de Jean Aicard. Albert GIRAUD .....	13
Une rixe à la chapelle Notre-Dame de la Queste de Grimaud. Éric VIEUX .....	19
Le castrum médiéval de Sainte-Madeleine à la Môle, nouvelles recherches. Henri RIBOT .....	27
Les Maures, une nature africaine. Denis HUIN .....	31
Le bail en métayage d'un « ménage » du pays des Maures en 1900. Albert GIRAUD .....	37
Découverte le temps d'un inventaire : la bibliothèque d'un honnête homme du XIX <sup>e</sup> siècle, Émile Ollivier (1825-1913). Julia BORTOT .....	43

# Une rixe à la chapelle Notre-Dame de la Queste de Grimaud

---

**Freinet,**  
**pays des Maures**  
■ n° 4, 2003,  
Conservatoire  
du patrimoine  
du Freinet,  
La Garde-Freinet  
(Var)

Le 15 juin 1806, lors de la foire agricole à la chapelle Notre-Dame de la Queste, éclate une altercation entre les gens du pays et des soldats. L'analyse du contexte municipal délicat et des raisons de la présence de militaires sur la presqu'île de Saint-Tropez permet un éclairage de cet événement. À travers ce récit apparaissent alors des jeux d'influence et de pouvoir<sup>1</sup>.

**Eric VIEUX**  
**mairie de Grimaud**

## Une situation municipale confuse

Au sortir de la Révolution française, la commune de Grimaud, chef-lieu de canton est peuplée d'environ 1 200 habitants. En 1792, Jean-Joseph Maille, un notable natif de Fréjus est nommé à la tête de la commune. Âgé alors de 71 ans, il réside dans le village, Grande Rue, l'actuelle rue des Templiers.

Le 13 septembre 1794, suite aux élections, Marie-Honoré Cabasse<sup>2</sup> originaire de Bargemon est choisi maire de Grimaud. Cependant, ce bourgeois de 30 ans est aussi greffier du juge de Paix. Le cumul des tâches étant impossible, il renonce provisoirement à ces nouvelles responsabilités. Jean-Joseph Maille reste donc maire.

Six ans après, Marie-Honoré Cabasse est de nouveau choisi et accepte ce siège. Il est installé maire le 9 juin 1800 (20 prairial an VIII). Mais trois ans après, le 31 janvier 1803 (11 pluviôse an XI), le ministre de l'Intérieur le destitue de ces fonctions à la demande<sup>3</sup> du premier préfet du Var, Joseph Fauchet. Les raisons invoquées sont les suivantes :

« 1° D'avoir par des motifs d'intérêt particulier, maintenu dans un état de désorganisation l'hospice de cette commune<sup>4</sup>.

« 2° D'avoir non seulement présenté un état faux et infidèle tant sur sa situation, que sur ses revenus et ses dépenses, mais de s'être attaché à dérober à l'autorité supérieure la connaissance de tout ce qui concerne cet établissement.

« 3° D'avoir détourné de leur destination les fonds qui sont affectés audit hospice et enfin d'avoir pour but par cette conduite coupable de priver la classe indigente des secours que la bienfaisance a répandu sur elle. »<sup>5</sup>

1. Je tiens à remercier Laurent Pavlidis et Bernard Romagnan pour leur aide et leurs précieux conseils.
2. Né le 16 mai 1764, marié, 2 enfants (en 1823). ADV 2M7 2-3.
3. Demande du 16 nivôse an XI (6 janvier 1803).
4. L'actuelle maison de retraite dans le village.
5. Lette du 11 pluviôse an XI, ADV, 2M7 2-3.



La chapelle Notre-Dame de la Queste, état actuel.

Le préfet est chargé de son remplacement définitif<sup>6</sup>. Son choix se porte sur Jean-Joseph Maille, l'ancien maire. Il est installé à la tête de la commune le 26 février 1803 (7 ventôse an XI)<sup>7</sup>. Alors âgé de 82 ans, il présente au préfet les difficultés qu'il redoute.

« Votre arrêté, citoyen Préfet, par lequel vous m'avez nommé maire de cette commune m'impose une tâche à laquelle mon âge plus qu'octogénaire et mon infirmité ne me permettent guère de suffire, je ne le dissimulerai vainement, j'ai accepté cependant pour vous prouver combien votre choix m'en a honneur et combien je désire faire encore pour mon pays tous ce qui peut dépendre de moi. (...) »

« Mais, citoyen préfet, je dois vous le dire au début, je ne pourrais pas gérer du tout si un peu d'ordre n'étoit préalablement remis dans les affaires de cette commune (la comptabilité surtout) qui depuis 1790 ou 1791 présente un cahau dans lequel je tenterai vainement de pénétrer si vous ne m'adjoignez quelque commissaires étrangers qui marchant devant moi m'y forment la voie. Sans cela je vous le répète il me seroit impossible d'administrer. »<sup>8</sup>

Il reprend la direction de la commune et règle les affaires courantes. Chargé d'établir une nouvelle nomination, il fait parvenir au préfet le 12 mars 1803 (21 ventôse an XI) la liste des membres qui composent le conseil municipal et celle des candidats propres à remplacer la moitié du conseil<sup>9</sup>.

Le 30 août 1803 (12 fructidor an XI), six mois après sa nomination, face aux difficultés de sa tâche de maire, il écrit au préfet :

« [Quelques nouvelles difficultés] m'ont ramenés naturellement à l'idée que j'avois déjà eue plusieurs fois, sur le besoin de me faire remplacer par quelqu'un qui plus jeune, plus actif que moi, puisse mieux s'instruire des affaires de cette commune dont l'embrouillement est sans proportions avec mes forces actuelles. Je crois en conséquence devoir vous proposer ma démission, faite moi la grâce de l'accepter. »<sup>10</sup>

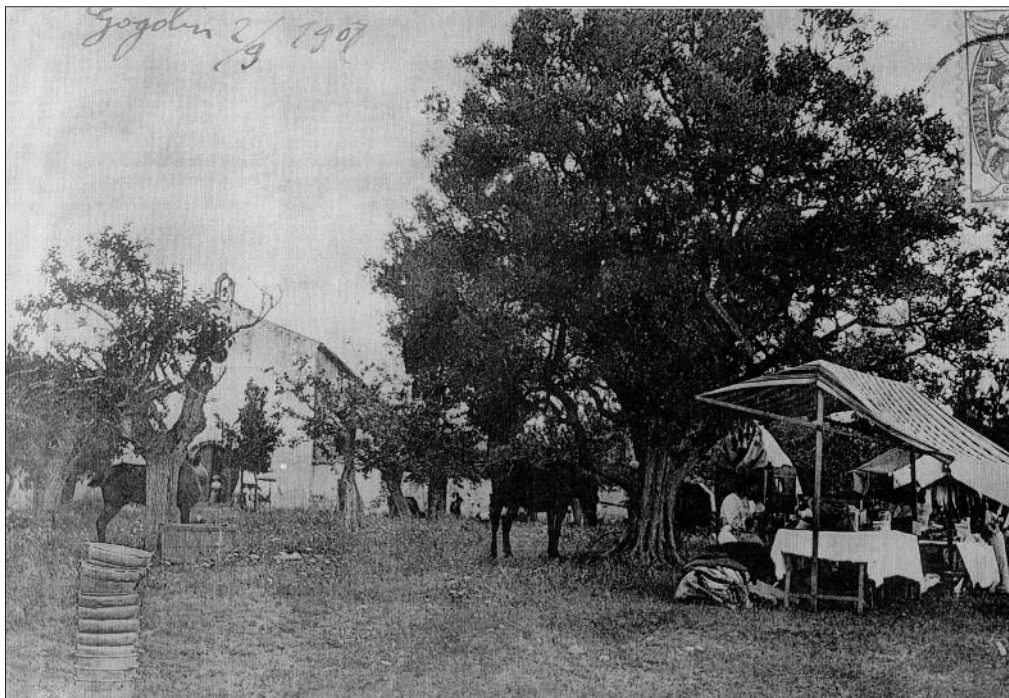
6. Toutefois, Marie-Honoré Cabasse sera de nouveau maire de la commune de 1815 à 1821.

7. Délibérations du conseil municipal de Grimaud.

8. Archives communales de Grimaud, correspondance n° 1.

9. AC Grimaud, Correspondance n° 7 du 21 ventôse an XI.

10. AC Grimaud, Correspondance n° 101.



Foire à la chapelle de Notre-Dame de la Queste de Grimaud en 1907.

Le préfet accepte sa démission et nomme alors, Florentin Maille, son neveu<sup>11</sup>. Ce Maximois célibataire de 27 ans possède une fortune estimée à 50 000 F et réside depuis peu sur la commune. Il est installé maire le 30 septembre 1803 (7 vendémiaire an XII). Son adjoint est François Vincent qui démissionnera moins d'un mois après, le 24 octobre 1803 (1<sup>er</sup> brumaire an XII). Son remplaçant est l'un des boulangers du village: Louis-François Farnet. Ce Grimaudois de 48 ans<sup>12</sup>, marié et père de cinq enfants a contribué durant la Révolution française au maintien de la chapelle de Notre-Dame de la Queste dans le domaine communal.

En ce début de XIX<sup>e</sup> siècle, Grimaud est en proie aux luttes de pouvoir des différents protagonistes. Et au-delà du seul contrôle de la commune, il est probable que des considérations politiques entrent aussi en jeu dans les choix du préfet.

Mais la commune est aussi le théâtre de troubles d'une autre nature. La guerre oblige la circulation et le stationnement de nombreuses troupes militaires sur la presqu'île.

## Une présence militaire importante

La guerre contre les Anglais a repris depuis le mois de mai 1803. Les troubles viennent essentiellement des attaques de la flotte anglaise sur des navires marchands et des tentatives de débarquement. Toute la région est touchée par cette situation et les forces se mobilisent pour contrer l'ennemi.

Tout d'abord, pour repousser ces attaques, des régiments sont déployés et déplacés de place en place. À la tête de celle de Saint-Tropez, la Citadelle, se trouve Jean-Baptiste-Magloire-Michel Dubouchet, un noble Tropicain<sup>13</sup>. D'un caractère autoritaire, il tente

11. Florentin Maille est le fils d'Augustin Maille et de Marianne Abbé.

12. Né à Grimaud le 18 juillet 1755.

13. Né en 1747 à Saint-Tropez, épousa en 1783 Geneviève d'Audibert, fille du seigneur de Ramatuelle. Il fut commandant de la Citadelle de 1785 à 1791, date à laquelle cette fonction est supprimée. Il retrouva ce même poste dès 1801.

d'avoir la mainmise sur les communes du golfe. La Citadelle, d'une capacité de logement limité ne peut quelquefois pas accueillir l'ensemble des troupes. Dans ce cas, les militaires sont logés sur d'autres communes de l'arrondissement<sup>14</sup>.

Ensuite, la Garde nationale, constituée d'hommes de chaque commune, assure le maintien de l'ordre sous la direction du maire. À Grimaud, Jean-Baptiste Pic est caporal de recrutement de la première division de ligne et réside sur la commune.

Enfin, en vue de connaître précisément l'évolution de la situation, le préfet demande aux maires leur collaboration. Florentin Maille est chargé de rendre compte des mouvements des navires anglais visibles depuis le village. En ce printemps et cet été 1804, il lui fait part de deux attaques : l'une au large de Saint-Tropez<sup>15</sup> et la seconde en baie de Cavalaire pour laquelle il n'entendit que la canonnade<sup>16</sup>. Quelques jours plus tard, il précise que ces coups de canons se font entendre « journallement »<sup>17</sup>.

Malgré ce contexte troublé dans la vie politique locale et sur le terrain militaire, les activités quotidiennes continuent de se dérouler et notamment les activités agricoles ainsi que les foires annuelles. À Grimaud, l'on compte trois grandes foires : celle de la Chandeleur, celle de la Saint-Michel et celle de l'Ascension qui se déroule dans le parc de la chapelle Notre-Dame de la Queste.

## La chapelle Notre-Dame de la Queste et sa foire

14. Par exemple à Saint-Tropez, lorsque des troupes arrivent en nombre, Dubouchet demande au maire de délivrer des billets de logement. AC Saint-Tropez, correspondance Dubouchet, n° 138, 14 floréal an XII.

15. AC Grimaud, correspondance, le 13 floréal an XII.

16. AC Grimaud, correspondance, le 8 messidor an XII.

17. AC Grimaud, correspondances, le 20 messidor an XII.

18. Longtemps en ruine, cette pièce fut reconstruite en 2002. Les autres aménagements ont aujourd'hui disparu.

19. Correspondance du maire le 13 juin 1806, correspondance archives communales.

20. Bernard ROMAGNAN, *Chapelle Notre-Dame de la Queste, lieu de culte, lieu de vie*, étude historique, 1999, p. 41

À environ deux kilomètres à l'est du village, se trouve la chapelle rurale dédiée à Notre-Dame-de-la-Queste. Fondé au XI<sup>e</sup> siècle par les moines de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, cet édifice fut remanié et agrandi au XVII<sup>e</sup> siècle.

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, le culte de Notre-Dame de la Queste est considérable et rayonne sur l'ensemble des communes environnantes. De plus, à proximité se trouve la source Saint-Lambert réputée miraculeuse. Ainsi le 15 août, la statue de Notre-Dame de la Queste et le buste de saint Lambert sont portés en procession dans le parc. Sont témoins de cette grande ferveur les nombreux ex-voto présents à l'époque mais aujourd'hui en partie disparus.

À ces dévotions est associée une foire agricole dont les origines sont certainement médiévales. Cette imbrication entre une foire et un pèlerinage reste un phénomène peu commun en Provence.

Des aménagements de la chapelle sont même réalisés pour permettre un meilleur déroulement de la foire. Des halles encadrent l'entrée de la chapelle et des bancs de pierre sont disposés sur l'esplanade. En 1778, afin d'abriter les marchands une pièce est créée sous les arcs boutant orientaux de la chapelle<sup>18</sup>.

En ce début de XIX<sup>e</sup> siècle, le maire parle en ces termes de ce lieu et de sa foire : « Une belle et romantique chapelle champêtre qui se trouve à une distance de demi lieu de la commune et où tous les ans au 15 août se tient une fort belle foire. »<sup>19</sup> Celle-ci rassemble des marchands de bestiaux, des vendeurs de denrées alimentaires et des artisans comme des cordonniers, selliers et bridiers<sup>20</sup>. Cette grande foire est importante pour le commerce local et sa disparition serait préjudiciable. Ainsi, lorsqu'en 1793, la chapelle est vendue en comme bien national, deux Grimaudois, Augustin Lefèvre et Louis-Joseph-François Farnet, l'achètent à titre personnel et la revendent à la communauté en 1800 afin que celle-ci

conserve la chapelle et que la foire puisse se perpétuer.

Malgré la Révolution française, la procession se tient à nouveau dès 1791 en présence du maire et de son adjoint. Ces apparitions dans le cortège des représentants de la République peuvent sembler bien improbables. Toutefois, au-delà des idéologies et des pratiques, il s'agit aussi de maintenir la foire, économiquement très importante en ces périodes troubles.

Une des conditions indispensable à la tenue de la foire demeure la nécessaire alimentation en eau. Ainsi, la présence d'animaux est rendue possible en cette période estivale par l'aménagement au bord du chemin d'accès d'un abreuvoir alimenté par une source. Toutefois, la canalisation entre la source et l'abreuvoir se trouve en mauvais état. Problème récurrent, des réparations sont déjà envisagées en 1783. En 1803, le conseil municipal demande que des travaux soient effectués notamment pour que puisse se tenir la foire: «Que bien plus encore la foire qui se tient à la chapelle de ladite Notre Dame de la Queste s'approchant, il seroit à craindre que la pénurie d'un objet de si grande nécessité [l'eau] existant encore à l'époque de sa tenue ne lui fut préjudiciable pour l'avenir<sup>21</sup>.» Cet abreuvoir est toujours visible de nos jours à côté de l'oratoire Saint-Lambert.

C'est ainsi que la chapelle, la procession et la foire sont très importantes au cœur des Grimaudois. En cette année 1804, un événement particulier va s'y produire.

## La foire du 15 août 1804 (27 thermidor an XII)

La foire installée dans le parc de la chapelle bat son plein. Les étals des marchands se trouvent à l'ombre des chênes, des oliviers et des mûriers. Les halles sont disposées tout autour de la chapelle tandis qu'un peu plus à l'est, sur le pré sont placés les banquetts<sup>22</sup>. Les animaux sont parqués à proximité.

Les hommes négocient au milieu des bêtes et du brouhaha de la foule. D'autres se désaltèrent et discutent au cabaretier. Des musiciens organisent des danses et jouent de la musique.

La fin de l'après-midi approche, Florentin Maille, circule pour la première fois en tant que maire au milieu de la foire. Des soldats de plusieurs régiments assistent à toute cette effervescence. Louis-François Farnet, le boulanger et adjoint au maire s'y trouve aussi.

La suite est racontée par le maire, dans une lettre qu'il adressera le lendemain au général du département du Var :

«Hier sur les cinq heures du soir vers la fin de la foire, tout ayant été tranquille et rien n'annonçant qu'il y allait avoir du trouble, je me promenois au milieu des marchands, j'arrive dans un endroit situé à côté des cabanes de cabaretiers où je trouve plusieurs officiers du 19<sup>e</sup> régiment de chasseur à cheval parmi lesquels s'en trouvoient quelques-uns du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, occupés à former une contre danse<sup>23</sup> ayant prié deux jeunes gens de Saint-Tropez joueur de violon qui passaient par là et qui étaient loués par la jeunesse du pays de leur jouer une contredanse. La contredanse organisée et commencée, deux à trois jeunes gens du pays arrivent traversent la contredanse et s'adressent aux joueurs de violons, les font cesser en leur disant qu'étant loués et payés par eux ils ne devraient jouer que d'après leurs ordres.

«Sur cela une dispute s'engage entre ces jeunes gens et les officiers, des propos floraux sont tenus de part et d'autre. J'étais présent je fais des reproches amères aux jeunes gens sur leurs incivilités envers Messieurs les officiers<sup>24</sup>.»

21. AC Grimaud, délibérations du conseil, n° 3, p. 167, le 4 messidor an XI.

22. La bâtisse qui s'y trouve aujourd'hui a été construite vers 1824.

23. Danse où les couples de danseurs se font vis-à-vis et exécutent des figures. Par extension musique sur laquelle on exécute cette danse.

24. Extrait de la lettre du 28 thermidor an XII que le maire adresse au Général du département du Var. AC Grimaud, Correspondances, n° 198.



Ces soldats n'ont semble-t-il pas respecté les usages. Cette attitude impertinente vis-à-vis des gens du pays est très certainement accentuée par le prestige de l'uniforme. Un tel comportement sur ce lieu chargé de sens pour les Grimaudois ne va pas apaiser les esprits. Le maire poursuit son récit :

[Les officiers] «qui avaient leurs chevaux tenus en main par des chasseurs à deux pas de là, montent dessus et s'avancent le sabre haut en main. Il se fait en même temps un rassemblement du peuple, une voie crie : "Chasseurs charger les coquins." Je me revêts de suite de mon écharpe ; les jeunes gens auteurs des incivilités s'échappent au milieu de la foire se voyant poursuivis à coups de sabre. Je prie et j'ordonne aux officiers et chasseurs de se retirer et de remettre le sabre dans leur fourreau, je me jette au milieu d'eux pour les y obliger par les plus vives instances.

«Le peuple de Grimaud et tous les étrangers outrés de voir des lames en l'air et les chevaux courir sur eux s'arment de suite de pierres, le groupe s'augmente sans cependant qu'il y eut encore aucun mal.

«Je parviens cependant après bien des prières à faire rétrograder les officiers et chasseurs et je les engage à se retirer. Ils le font tout doucement, quelques-uns ayant remis le sabre dans les fourreaux, d'autres le tenant encore à la main. Je les accompagne à environ deux cents pas vers le chemin causant avec le capitaine. Cependant quelques-uns étaient restés en arrière, la dispute se rengage avec eux et le peuple toujours armé de pierres. Deux à trois personnes ayant été heurtées par les chevaux en danger [...] en lancent quelques-unes qu'atteignent (m'a-t-on dit) deux officiers du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère et un des chasseurs. Tous à cette nouvelle reviennent à la charge, je me rends de nouveau en travers, ainsi que mon adjoint, nous ordonnons, nous prions, nous menaçons tantôt le peuple, tantôt les militaires, les premiers s'avançaient les pierres à la main et les seconds leur sabre au poing. Cependant contenus par notre présence ils n'osèrent en venir à des coups et après bien des peines je parvins, toujours assisté de mon adjoint, à faire retirer Mrs les officiers. Je les accompagnais jusqu'à ce que les vis définitivement partis.

«À mon retour je trouvais quelques sous-officiers et chasseurs de résidence à Cogolin qui avoient eut encore quelques raisons avec les gens de la foire, l'un d'eux ayant passé à cheval ayant été dit-on assailli à coup de pierre sans cependant recevoir aucun mal.

«J'apaisais de nouveau cette querelle dont mon adjoint avoit empêché les suites et je me retirais au village après avoir recommandé à un sergent de la Garde nationale de rassembler quelques fusiliers pour maintenir le bon ordre au cas qu'il fût de nouveau troublé.»<sup>25</sup>

Durant ce temps, il est probable que les jeunes soient rentrés au village. Mais pour éviter d'autres rencontres, ils ont dû emprunter le chemin du Pré Saint-Michel pour remonter par le côté nord au village, par le vallon du Pont des Fées. Or, dans ce vallon se trouvent les moulins à eau des Combes et l'un des propriétaires écrit le jour même au maire pour lui faire part de son indignation. En effet, il se plaint que des individus de Grimaud qui ne lui sont pas bien connus ont violé sa propriété<sup>26</sup>.

Cet affrontement souligne clairement les problèmes de cohabitation entre ces régiments et la population. C'est sans doute une des raisons de ces altercations. De par leur activité, les militaires sont en perpétuels déplacements, ils ne peuvent donc pas lier de relations durables avec les habitants, ni prendre part pleinement aux coutumes locales. Entre ces deux groupes apparaissent certaines tensions qui sont exacerbées par des attitudes malheureuses de part et d'autre et le phénomène de foule. En conséquence, les militaires ne semblent pas disposés à laisser passer cet affront. La suite de la narration du maire le montre clairement :

25. Extrait de la lettre du 28 thermidor an XII que le maire adresse au général du département du Var. AC Grimaud, Correspondances, n° 198.

26. AC Grimaud, Correspondances, n° 200, 30 thermidor an XII.

«Ledit sergent m'a rapporté aujourd'hui que sur les neuf heures du jour cinq à six chasseurs le sabre à la main vinrent parcourir toute la foire et qu'ils avaient répandu la terreur parmi les personnes qui restaient (en partie marchands) en faisant sauter leurs chevaux par-dessus les banquetts sous lesquels plusieurs étaient couchés mais que n'ayant trouvé aucune personne à commettre du désordre [ils] s'étaient retirés.

«Sur les onze heures du soir environ un capitaine du 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère accompagné d'un officier, de deux à trois chasseurs à cheval, arriva au même endroit et se présenta avec son détachement dans une cabane où il trouvoit ledit sergent qui répondit à ses questions qu'il était sergent de la Garde nationale de Grimaud pour veiller au bon ordre pendant la nuit. Le caporal de recrutement<sup>27</sup> stationné à Grimaud était à manger un morceau dans ladite cabane et répéta en françois ce que le sergent avoit dit en patois en ajoutant que lui était caporal de recrutement de Canton et qu'il était au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de ligne. Le capitaine ordonna à l'instant qu'il fut pris et conduit à Grimaud où il se fit accompagner (le capitaine prétend que ledit Caporal lui a harangué). Arrivé à Grimaud sur les minuits passés, l'on vient m'éveiller et je trouvais à ma porte ledit Capitaine avec son détachement et l'officier de chasseur qui me [...] sur ordre de Monsieur le Commandant de Saint-Tropez Dubouchet, pour aller faire patrouille à la foire. Je répondis au Capitaine qu'il pouvait continuer sa patrouille, que j'avois laissé tout tranquille et que tout l'étoit dans le pays. Le caporal de recrutement demanda ensuite du lieu où il était gardé par le détachement à me parler. Ledit Capitaine me dit qu'étant son chef et que lui ayant harangué il vouloit le conduire à Saint-Tropez et ordonna le départ: le caporal à cet ordre s'obstina à vouloir me parler et sur ce qu'on le lui refusa il s'assit par terre en disant qu'on ne le conduiroit pas à Saint-Tropez mais qu'on l'y porteroit. Ce fut alors qu'il fut maltraité et frappé à coup de cravache et menacé d'être garrotté s'il s'abstinoit à refuser de marcher. Il se récria de la manière dure dont on le traitoit et finit par obéir. Je puis cependant certifier que depuis que ce militaire se trouve dans ma commune il s'est toujours comporté très sagement avec les habitants, qu'il vit avec eux en ami, et qu'il s'est toujours rendu utile quand l'occasion s'en est présentée<sup>28</sup>.»

Dans cette dernière partie de la lettre du maire se dégage un aspect important dans les difficultés relationnelles entre civils et militaires: la maîtrise de la langue. Quelquefois originaires de régions différentes, ces militaires des régiments de passage ne pratiquent pas la langue locale. À la chapelle, Jean-Baptiste Pic, caporal de recrutement traduit aux officiers les dires en patois du sergent de la Garde nationale. Cette barrière linguistique participe à l'incompréhension mutuelle entre ces deux groupes.

Dans les jours suivants, à travers les correspondances, apparaissent les suites de cette rixe.

Les militaires présents à la foire portent plainte contre les auteurs de troubles et le 18 août, le maire répond à une lettre du commandant de la citadelle Dubouchet, pour l'assurer de son dévouement à la poursuite des auteurs du désordre. Néanmoins, il lui reproche aussi son intervention intempestive dans la soirée, déclarant: «J'eusse désiré que vous m'eussiez fait l'honneur de penser que si la force armée avait été nécessaire à cette heure dans ma commune je n'eusse pas balancer à vous en faire la demande. D'ailleurs, le capitaine, commandant ladite patrouille doit vous avoir rapporté qu'il a trouvé tout tranquille<sup>29</sup>.»

Le maire a un pouvoir de police sur sa commune grâce à la Garde Nationale. Il ne peut accepter l'ingérence du commandant de la Citadelle. Ce dernier cherche aussi à accroître son pouvoir sur l'ensemble de son arrondissement. Il ne demande pas l'aval du maire pour faire intervenir ses troupes sur la commune et arrêter un officier. À travers ses ordres,

27. Il s'agit de Jean-Baptiste Pic.

28. Extrait de la lettre du 28 thermidor an XII que le maire adresse au Général du département du Var. AC Grimaud, Correspondances, n° 198.

29. Extrait de la lettre du 38 thermidor an XII que le maire a adressé à Mr Dubouchet, commandant d'arme à Saint-Tropez. AC Grimaud, Correspondances, n° 199.

transparaît son caractère autoritaire, frôlant avec l'abus de pouvoir.

Se fait jour ici une certaine lutte de pouvoir entre la Garde nationale et les régiments, entre les civils et les militaires. Cette rivalité entre Florentin Maille et Jean-Baptiste Dubouchet illustre la tendance en ce début de Concordat à une militarisation de la société.

Comme il l'avait annoncé au commandant Dubouchet, le maire cherche les fauteurs du trouble. Le 22 août, dans une lettre adressée au juge de Paix du canton, il a identifié un des auteurs des désordres. Il s'agit d'un Grimaudois de 21 ans, Jean-Pierre Hermieu. Le maire demande au capitaine de la Garde nationale monsieur Bremond de l'assigner à résidence. Un fonctionnaire placé devant sa maison, Grand Rue, assure la surveillance et l'empêche d'en sortir<sup>30</sup>. Toutefois, il semblerait que ces ordres ne fussent pas bien respectés. Que s'est-il passé ? Est-ce que Jean-Pierre Hermieu est sorti de sa maison avec la complicité passive du garde en poste ? A-t-il été retrouvé dans le village ?

Toujours est-il que le 26 août, le maire écrit au capitaine commandant la Garde nationale pour lui rappeler les instructions : « Je me suis aperçu que les ordres que vous avez dû donner sont très mal exécutés, veuillez donc prendre des mesures plus vigoureuses pour que ledit Hermieu soit gardé dans sa maison dont il ne pourra sortir sans mon autorisation et accompagné du fonctionnaire<sup>31</sup>. »

Parallèlement, il insiste auprès de son adjoint, Louis Farnet pour qu'il surveille que ses ordres soient bien exécutés et de venir prendre auprès de lui les directives reçues du préfet au sujet de cette affaire.

Les suites de ces événements nous restent pour l'instant inconnu et nous n'avons pu en trouver la trace. En conséquence, face à ces bribes d'histoire, nous devons avancer une mise en garde. Le récit de la rixe et de ses suites comporte une faiblesse importante. En effet, n'ayant que l'exposé d'une seule partie, la réalité de cet événement est probablement tronquée. Nous n'avons que les dires du maire, ils doivent être pris pour ce qu'ils sont. Comme tout récit, il est subjectif et peut comporter des épisodes passés sous silence. Une telle violence mettant en scène des soldats, de surcroît étrangers, durant un des moments fort du pays, crée une forte pression sur le maire qui ne peut faire qu'un récit partial des événements.

30. Lettre du 8 fructidor an XII que le maire adresse à M. Bremon capitaine, commandant la Garde Nationale. AC Grimaud, Correspondances, n° 204.

31. AC Grimaud, Correspondances, n° 204.

32. La médaille de Sainte-Hélène, créée par Napoléon III, récompense les 405 000 soldats encore vivants en 1857, qui ont combattu aux côtés de Napoléon 1<sup>er</sup> pendant les guerres de 1792-1815.

## Épilogue

Nous ne connaissons pas le sort réservé à Jean-Baptiste Pic ni à Jean-Pierre Hermieu. Toutefois nous pouvons raisonnablement penser que le premier a certainement été puni militairement et que le second a été jugé.

Quelques années plus tard, le 7 mai 1811, Jean-Joseph Maille meurt à Grimaud à l'âge de 90 ans. Florentin Maille occupera ses fonctions de maire jusqu'en 1815 puis deviendra conseiller municipal. Il sera aussi greffier du juge de paix et entrera dans le conseil d'administration de l'hospice. En 1857, parmi les seize Grimaudois décorés de la médaille de Sainte-Hélène<sup>32</sup> l'on trouve deux des protagonistes de cette affaire. Florentin Maille est décoré avec le grade de cavalier dans le 14<sup>e</sup> régiment de chasseur à cheval, et Jean-Baptiste Pic est lui aussi décoré comme caporal de la première de ligne.

Florentin Maille s'éteindra dans sa maison à Grimaud le 14 décembre 1867 à l'âge de 91 ans. ■

Freinet, pays des Maures ■ n° 4 ■ 2003

Cavalaire au Moyen Âge

À quoi servait l'augue ?

Un personnage de la geste de Maurin des Maures

Une rixe à la chapelle Notre-Dame de la Queste

Le *castrum* médiéval de Sainte-Madeleine à la Môle

Les Maures, une nature africaine

Le bail en métayage d'un « ménage »

La bibliothèque d'Émile Ollivier

